

BANGLADESH

Les autorités doivent cesser d'arrêter des opposants pour des motifs politiques

Index AI : ASA 13/012/02

À la suite d'une récente vague d'arrestations de militants de l'opposition, Amnesty International a appelé ce jour (vendredi 6 septembre 2002) le gouvernement du Bangladesh à cesser d'engager abusivement des poursuites judiciaires contre des opposants politiques pour les priver de leur liberté.

Uniquement au cours de la semaine dernière, plusieurs centaines de militants du parti d'opposition *Awami League* (Ligue Awami) ont été appréhendés par la police sans mandat avant une grève générale organisée à l'appel de ce mouvement. D'après les informations recueillies, certains ont été relâchés mais un nombre conséquent d'entre eux sont toujours détenus, et il est possible qu'ils fassent l'objet de poursuites judiciaires.

« Des membres de l'opposition sont interpellés en vertu de dispositions législatives qui autorisent les arrestations sans mandat, et une fois en garde à vue, il est fréquent qu'ils soient victimes d'actes de torture, qui prennent notamment la forme de coups et de privation de sommeil, a fait observer Amnesty International. Ils sont ensuite maintenus en détention administrative tandis que les autorités engagent des poursuites judiciaires à leur encontre. La seule manière dont ils peuvent obtenir leur libération sous caution consiste alors à engager une procédure de recours, fort longue, devant la Haute Cour, mais en règle générale, le gouvernement n'applique pas les décisions rendues par cette juridiction », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Tel a été le cas pour Mohiuddin Khan Alamgir, haut responsable de l'*Awami League* et ancien ministre, qui est toujours détenu alors que la Haute Cour a ordonné sa libération sous caution la semaine dernière. Cet homme, qui a été arrêté le 15 mars 2002, aurait été torturé en garde à vue. On craint que les autorités ne l'inculpent d'une nouvelle infraction afin de pouvoir le maintenir légalement en détention.

Amnesty International exhorte le gouvernement bangladais à respecter la décision de la Haute Cour et à libérer sous caution immédiatement Mohiuddin Khan Alamgir. Cet homme est diabétique et il est à

craindre qu'il ne reçoive pas les soins médicaux dont il a besoin.

Au nombre des autres personnes privées de leur liberté pour des motifs politiques figurent Kamal Ahmed Majumder, haut responsable de l'*Awami League* et ancien député, ainsi qu'Oshim Kumar Ukil, ancien dirigeant étudiant au sein de ce même mouvement. Tous deux ont été arrêtés en août 2002, sans mandat et en violation d'une décision de justice en vertu de laquelle ils devaient bénéficier d'une libération sous caution anticipée. Les avocats de Kamal Ahmed Majumder pensent que sa détention, légitimée ensuite par les autorités en invoquant la Loi sur les pouvoirs spéciaux, vise à l'impliquer dans une procédure judiciaire relative à la récupération d'un fusil d'assaut M16.

D'après les informations recueillies, la police a torturé Oshim Kumar Ukil en garde à vue pour le contraindre à « avouer » son implication dans la même affaire. Il aurait été frappé avec des tiges de bambous, enfermé dans une pièce éclairée par une lumière très vive, privé de sommeil et autorisé de manière très restreinte à utiliser des toilettes. Kamal Ahmed Majumder et Oshim Kumar Ukil se trouvent actuellement à la prison centrale de Dacca, où le second est détenu au secret.

D'autres membres de l'*Awami League* ont été arrêtés et harcelés au cours des six derniers mois. Ainsi, le député Sohail Taj a été grièvement blessé au cou en mars lorsque la police a fait irruption sur les lieux d'un rassemblement organisé par ce mouvement. Certaines personnes, dont Tofael Ahmed, Amir Hossain Amu et Saber Hossain Chowdhury, vivent dans une semi-clandestinité depuis que la police s'est rendue à leur domicile pour les appréhender.

« Le gouvernement doit cesser de harceler l'opposition en engageant des poursuites judiciaires motivées par des considérations politiques, a déclaré Amnesty International. Les ordonnances de mise en liberté rendues en faveur de membres de l'Awami League doivent être respectées, et toutes les allégations de torture doivent donner lieu dans les plus brefs délais à des enquêtes approfondies, afin que les responsables présumés soient traduits en justice », a conclu l'organisation.

Complément d'information

Mohiuddin Khan Alamgir a été arrêté en mars 2002 sur la base d'allégations indiquant

qu'il avait incité des responsables gouvernementaux et des fonctionnaires à participer début 1996 à un rassemblement contre le gouvernement du *Bangladesh Nationalist Party* (BNP, Parti nationaliste du Bangladesh), qui était dirigé par la *bégum* Khaleda Zia. Il semble qu'il ait été torturé en garde à vue. Ses avocats ont obtenu d'un tribunal une ordonnance de mise en liberté sous caution en faveur de leur client, mais le gouvernement a empêché sa libération en délivrant une ordonnance de placement en détention à son encontre en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux. Cette loi permet aux autorités de maintenir un individu en détention prolongée sans jugement pour l'empêcher de commettre ce qu'elle désigne de manière extrêmement vague comme un « *acte préjudiciable* ».

À la suite d'un recours formé par ses avocats, la Haute Cour a statué que son placement en détention en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux était illégale, mais il n'a pas été relâché car le gouvernement avait déjà engagé des poursuites judiciaires à son encontre. Dans les semaines qui ont suivi son arrestation six chefs d'inculpation au total ont été retenus contre lui. Ses avocats ont réussi à obtenir des décisions de justice ordonnant sa mise en liberté sous caution pour chacun de ces six chefs d'inculpation le 11 août 2002. Ses proches ont fourni la caution demandée et sont allés l'accueillir à la porte de la prison en compagnie de sympathisants de l'*Awami League*, mais ils se sont vu déclarer qu'il ne pouvait être relâché car un juge des référés avait suspendu sa libération. Les avocats de Mohiuddin Khan Alamgir ont contesté le fait qu'un juge des référés ait autorité pour suspendre l'application de la décision rendue par la Haute Cour et ont obtenu gain de cause le 4 septembre.

Bahauddin Nasim, qui travaille comme secrétaire particulier pour le dirigeant de l'*Awami League*, Sheikh Hasina, a été interpellé le 28 février 2002 à l'aéroport de Dacca. Il a été accusé de sédition pour détention de publications faisant état de violations présumées des droits humains imputables au gouvernement. Deux autres chefs d'inculpation ont également été retenus contre lui. Amnesty International a recueilli des informations crédibles indiquant qu'il avait été sauvagement torturé en détention, mais le gouvernement n'a procédé à aucune enquête indépendante et impartiale sur ces informations, et n'a traduit en justice aucun

des responsables présumés de ces agissements.

Trois responsables étudiants de l'*Awami League*, Liaqat Shikder, Nazrul Islam Babu et Rafiqul Islam Kotowal, ont été arrêtés par des policiers en civil à proximité du domicile du dirigeant de ce mouvement, Sheikh Hasina, le 25 février 2002. Ils ne faisaient l'objet d'aucune procédure judiciaire lorsqu'ils ont été appréhendés, et les autorités n'ont justifié en aucune manière leur interpellation. Le 26 février, la Haute Cour, a ordonné leur libération sous caution mais ils n'ont pas été relâchés. Le 27 février, le gouvernement a émis une ordonnance de placement en détention à leur encontre en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux. Le 23 mars, la Haute Cour a jugé cette ordonnance illégale, mais ils n'ont pas été libérés. Ils ont été placés formellement en état d'arrestation dans le cadre d'une affaire pénale. En outre, chaque fois que la Cour a ordonné leur libération sous caution, le gouvernement a engagé de nouvelles poursuites judiciaires à leur encontre, prolongeant leur détention. Ils sont actuellement incarcérés à la prison centrale de Dacca. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>